



Du Bureau du Grand Conseil

Session de mars 2024

Programme

La session qui débute le lundi 11 mars et se termine le vendredi 15 mars à midi s'étendra sur sept demi-journées. L'abondant programme est construit autour de dix entrées en matière, de la première lecture de la loi fiscale et du développement d'une quarantaine d'interventions parlementaires déposées jusqu'à la fin mai 2023. S'ajoutent à ce programme, plusieurs élections de magistrats et une trentaine d'interventions au stade du traitement.

Débat réduit pour les développements

Le débat réduit (art. 83 RGC) sera instauré exceptionnellement pour les développements à l'ordre du jour de la session de mars. Le temps de parole, réduit de moitié, sera de 2 minutes 30 secondes par intervenant. Lors du débat réduit, les députés et députées ne peuvent s'exprimer qu'une seule fois. Bien que les autres prises de parole ne soient pas concernées par le débat réduit, le Bureau vous encourage à être concis dans vos prises de parole et à éviter les redites.

Urgences

Du fait de la lecture sur la loi fiscale et de ses 97 amendements prévus au programme du jeudi après-midi, les urgences seront traitées le jeudi matin. Les urgences sont, en règle générale, traitées le jeudi lors des sessions de mars et de mai en raison des manifestations qui ont lieu le vendredi après-midi.

Le délai réglementaire de dépôt des urgences est fixé au lundi 11 mars à 10h00. Le Bureau vous remercie d'anticiper, autant que faire se peut, au dimanche soir votre dépôt (le dépôt est déjà possible à partir du vendredi précédant la session) afin de donner plus de temps à la Présidence et au Bureau pour examiner les textes le lundi matin.

Décret modifiant la loi sur les forces hydrauliques

Pour rappel (art. 97 à 101 RGC), les actes soumis au referendum facultatif font l'objet de deux lectures. Pour les décrets, qui sont soumis au referendum facultatif résolutoire, les deux lectures ont lieu au cours de la même session, à des jours différents, à la suite du rapport d'une seule commission. Le Grand Conseil peut toutefois renoncer à la deuxième lecture suite à une décision prise à la majorité des 2/3 à l'issue des premiers débats. Le Bureau prévoit toujours les deux lectures dans son plan de session. Si la lecture unique est décidée, les points relatifs à la deuxième lecture sont automatiquement radiés de l'ordre du jour.

Newsletter mars 2024

Election d'un nouveau membre de la COJU

En remplacement de Fabian Zurbriggen qui a démissionné du Grand Conseil, le SVPO présente la candidature de Barbara Anthamatten, nouvellement élue et qui sera assermentée lundi matin.

Travail des interprètes et des rédactrices du bulletin de la session

Les longues sessions parlementaires sont intégralement retranscrites par nos deux rédactrices, Anja Hofer et Claudia Bonani. Afin de leur faciliter le travail, nous vous remercions de transmettre vos prises de parole rédigées à l'adresse GC-SIMULTAN@parl.vs.ch.

La transmission à l'avance de vos textes facilite grandement le travail de nos interprètes qui peuvent se préparer et vous fournir une interprétation de qualité.

Séance de nuit

Des ordres du jour chargés et des dépassements d'horaire afin de pouvoir traiter un nombre d'objets parlementaires pléthorique sont courants dans les assemblées législatives. Dans ce cadre, la députation a perçu une indemnité pour séance de nuit à dix reprises depuis 2017 pour des demi-journées qui se sont prolongées au-delà de 18h40. Pour les brefs dépassements de quelques dizaines de minutes au-delà de 18h00, le Bureau a suivi, depuis l'introduction du règlement du Grand Conseil en 2001, une pratique souple permettant de terminer l'ordre du jour sans qu'automatiquement le versement de l'indemnité de 14'300 francs (130 x 110 francs) soit activé. Afin de clarifier cette situation, la procédure suivante sera suivie dès la session de mars. Quelques minutes avant 18h00, le Président du Grand Conseil demandera au plénum, de se prononcer sur la poursuite ou non de la séance et de renoncer à l'indemnité pour séance de nuit si celle-ci ne se prolonge pas au-delà de 18h30. Si la séance devait continuer au-delà de cette heure, l'indemnité serait versée aux membres du Grand Conseil présents.

Planification des objets pour les six prochains mois (jusqu'à la session de septembre 2024)

Le Bureau a pris connaissance de la planification pour les six prochains mois du Conseil d'Etat et de divers objets à attribuer aux commissions. Il a réparti, respectivement confirmé, les objets de la manière suivante:

Commission des finances (Président: Mikaël Vieux):

- Compte de l'Etat pour 2023

Newsletter mars 2024

- Compte FIGI pour 2023
- Rapport sur l'évaluation de l'efficacité de la péréquation financière intercommunale pour la période 2020-2023

Commission de gestion (Président: Christophe Claivaz):

- Rapport concernant l'exercice 2023 de la BCVs

Commission de justice (Présidente: Charlotte Aymon-Constantin):

- Election d'un juge cantonal
- Election d'un juge cantonal suppléant
- Naturalisations
- Recours en grâce
- Rapport annuel sur la justice

Commission IF (Président: Damien Revaz):

- Loi sur l'organisation des Conseils et les rapports entre les pouvoirs : sort des interventions qui n'ont pas été considérées comme urgentes
- Révision de la loi sur les violences domestiques (LVD)
- Modifications de la loi cantonale en faveur de la jeunesse
- Initiative parlementaire « revoir la loi sur les participations »
- Initiative parlementaire « pour une rémunération de tous les membres du Conseil de la magistrature »
- Rapport annuel pour l'année 2023 concernant la mise en œuvre de la stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais

Commission EFCS (Président: Jens Blatter):

- Révision totale de la loi sur la formation et la recherche universitaires (LFRu)
- Modifications de la loi sur l'instruction publique (LIP) et de la loi sur l'enseignement primaire (LEP)

Commission SP (Président: Lukas Jäger):

- Loi sur la police cantonale et les ordonnances spécifiques

Commission ET (Président: Urs Juon):

- Décision concernant un crédit d'engagement pour l'achat de deux bâtiments administratifs à l'Espace des Remparts à Sion

Newsletter mars 2024

- Externalisation du téléphérique Riddes-Isérables
- Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la première étape de la mesure prioritaire d'Ardon sur le territoire des communes d'Ardon, Chamoson, Nendaz et Riddes
- Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la première étape des mesures de la 3^e correction du Rhône dans la vallée de Conches et Rarogne occidental sur le territoire des communes d'Obergoms, Goms, Ernen, Bellwald, Fiesch, Lax, Grengiols, Bister, Mörel-Filet, Riederalp, Termen et Bitsch
- Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la première étape de la mesure prioritaire Bratsch-Leuk
- Décision concernant l'augmentation des engagements du Fonds de financement de l'investissement et de la gestion des immeubles de l'Etat (Fonds FIGI)
- Décision concernant l'octroi de subventions complémentaires à la décision du 7 septembre 2016 pour les travaux sur le Baltschiederbach sur la commune de Baltschieder
- Décision concernant un crédit d'engagement complémentaire pour le tunnel des Evouettes
- Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la planification et la réalisation de la mesure anticipée II du Rhône à Rarogne, entre le seuil de Giblätt et le pont de St. German, sur le territoire des communes de Rarogne et de Baltschieder
- Décision concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour la mesure anticipée II du Rhône à Rarogne (Neat)
- Décision : agglomération – Crédit d'engagement 4^e génération
- Révision totale de la loi et de l'ordonnance sur les constructions
- Initiative parlementaire « les membres de la CCC doivent être nommés par le Grand Conseil »

Pour information, le comité de l'initiative populaire « vélo » a annoncé publiquement son retrait le 2 février 2024.

Commission EE (Présidente: Brigitte Wolf):

- Approbation du transfert de la concession pour l'exploitation de la force hydraulique du Rhône d'Alpiq à la société Dixence-Cleuson SA

Newsletter mars 2024

- Décision concernant la création d'une société de projet (Ville de Sion / Canton) avec la reprise de l'exploitation de l'aéroport de Sion
- Décision du Grand Conseil concernant la vente d'actions de FMV SA détenues par l'Etat du Valais
- Ordonnance sur l'énergie

Commission SAI (Président: Bruno Perroud):

- Révision de la loi sur la santé
- Rapport du Conseil d'Etat sur sa politique sanitaire et rapport annuel de gestion 2023 de l'HVS

Commission ATE (Présidente: Marlyne Andrey-Berclaz):

- Crédit-cadre pour la valorisation et la modernisation du vignoble valaisan
- Révision partielle de la loi sur l'encouragement des remontées mécaniques

Délégation AE (Présidente: Géraldine Arlettaz-Monnet):

- Modification du concordat sur les entreprises de sécurité

Commission spéciale de 2^e lecture présidée par Maxime Collombin:

- Loi sur les services numériques des autorités (LSNA)

Du Service parlementaire

Soupe des députés

N'oubliez pas de vous inscrire à la traditionnelle soupe, organisée conjointement par l'école d'agriculture de Châteauneuf et le Service parlementaire. Le repas aura lieu le vendredi 15 mars 2024 dès 12h30 à l'école d'agriculture de Châteauneuf, à Sion. Adresse d'inscription : parlement@parl.vs.ch

Digital Cleanup Day

En marge de la session de mars, la députée Magali Di Marco vous invite à participer à un « Digital Cleanup Données »: Atelier de tri et nettoyage des données numériques (fichiers, photos, applications...) sur vos équipements et

Newsletter mars 2024

vos clouds. L'atelier aura lieu dans la salle du Grand Conseil, le mardi 12 mars après-midi. L'invitation et les détails vous seront transmis directement par l'organisatrice.

Journée de ski

La journée de ski du Parlement organisée le **samedi 3 février 2024** sur les pistes du domaine de Thyon-Veysonnaz-Nendaz a connu un succès réjouissant avec près de 80 participants. Félicitations au groupe UDC qui a remporté le concours de ski par équipe.

Agenda parlementaire

- 11-15 mars 2024 : session de mars du Grand Conseil
- 15 mars 2024 : soupe des députés
- 13-17 mai 2024 : session de mai du Grand Conseil
- 17 mai 2024 : réception de la nouvelle présidente du Grand Conseil